

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Marché de prestations intellectuelles

**Maîtrise d'œuvre pour des travaux
en vue de la création d'une auberge**

**Date et heure limites de réception des offres :
Le 28 février 2018 à 12H00**

MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune de ANDILLY
36, Chemin du Champ de Foire
74 350 ANDILLY
Tel. : 04 50 44 21 43
Fax : 04 50 66 61 32
mairie@andilly74.fr

Procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 et 90 de son décret d'application n°2016-360. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des auditions et négociations avec les 3 soumissionnaires ayant remis les meilleures offres à l'issue d'une première analyse.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur www.andilly74.fr

Le coût estimé de l'opération (maîtrise d'œuvre) est de 130 000 euros HT.

1. Lieu et délais d'exécution du marché

I. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est la Commune de ANDILLY (Haute-Savoie).

II. Délais d'exécution

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est lundi 5 mars 2018.

Les délais d'exécution sont fixés conformément à l'acte d'engagement.

2. Missions

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre pour une opération appartenant à la catégorie des ouvrages de réhabilitation - réutilisation de bâtiment.

La mission confiée à l'attributaire sera la mission dite de base MOE avec Diagnostic (DIAG) et VISA/EXE.

NOTA : Les candidats sont informés que la mission ACT comprendra la rédaction des pièces administratives des marchés de travaux.

L'attributaire se verra également confier en mission complémentaire la mission Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

1. Pièces à remettre :

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

Pièces de candidature à remettre :

A. Pièces relatives aux conditions de participation

1. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent.
2. Formulaire DC2 complété ou, à défaut, un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats et leurs références pour des prestations similaires sur les 3 dernières années.
3. Attestation d'inscription à l'ordre des architectes.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Le groupement attributaire de forme différente se verra contraint d'assurer sa transformation. Cette forme de groupement garantit la bonne exécution des prestations objet du présent marché. Elle permet une meilleure répartition et identification des prestations relevant de chaque cotraitant, tout en

assurant une responsabilisation accrue du mandataire envers le pouvoir adjudicateur quant à la réalisation des prestations par les cotraitants.

Les candidats peuvent fournir le Document unique de marché européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC 1 et DC 2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

B. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire :

1. Les attestations et certificats fiscaux au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestations ;
2. Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance);
3. Attestation d'assurance de responsabilité décennale ;
4. Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait KBis et délégation si besoin par exemple) ;
5. Pour les entreprises de 20 salariés et plus : certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) relatif à la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
6. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
7. Attestation d'assurance pour les risques professionnels. Document à remettre dans les 15 jours suivant la notification du marché et, en tout état de cause, avant tout début d'exécution des prestations.

Pièces d'offre à remettre :

1. Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières ;
2. décomposition du prix global et forfaitaire par phase et/ou par co-traitant ;
3. Une **note méthodologique** présentant a minima :
 - la méthodologie envisagée par le soumissionnaire mettant en exergue les points forts de son offre;
 - la composition et les qualifications de l'équipe affectée à l'exécution du marché.

2. Variantes :

Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. Remise des offres

Transmission électronique :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://mp74.aws-achat.info>. La transmission sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier : les documents à signer en version papier doivent être signés électroniquement et les offres devront parvenir avant les mêmes date et heure. L'attention des soumissionnaires est appelée sur le fait qu'ils doivent signer électroniquement chaque document qui doit être signé en remise des offres papier et que la signature du dossier .zip ne vaut pas signature des documents que le dossier .zip comprend.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La signature des documents par un certificat de signature électronique est obligatoire. Pour cela, le soumissionnaire doit utiliser une catégorie de certificats électroniques conforme au référentiel général de sécurité (RGS), référencée et listée à l'adresse suivante : <http://references.modernisation.gouv.fr>.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Transmission papier :

Les offres pourront également être remises par voie papier, sous pli cacheté, par envoi par tout moyen permettant de donner date certaine ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la commune d'ANDILLY
36, Chemin du Champ de Foire
74 350 ANDILLY
Tel. : 04 50 44 21 43
Fax : 04 50 66 61 32
mairie@andilly74.fr

L'enveloppe portera la mention suivante : « marché de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux pour la création d'une auberge – Ne pas ouvrir ». A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants : Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limites seront écartés.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

Compléments d'information et précisions à la demande de l'acheteur

Les soumissionnaires qui auraient remis une offre papier sont autorisés à répondre par voie électronique aux demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur. Dans ce cas, la réponse devra être transmise par le biais du support électronique utilisé par l'acheteur (ex : courriel ou profil d'acheteur).

5. Critères de sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers remis par le candidat relatifs à ses moyens et compétences ainsi qu'à ses références.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le montant des honoraires pour 60 % sur la base de la décomposition de prix global et forfaitaire ;
- la qualité de l'offre pour 40 % jugée sur les sous-critères suivants :
 - la méthodologie proposée pour 15 % sur la base de la note méthodologique ;
 - la composition et les qualifications de l'équipe affectée à l'exécution du marché pour 15 % sur la base des CV présentés, ceux-ci indiquant les diplômes, expériences et références des membres de l'équipe.
 - La prise en compte de la notion de développement durable pour 10 %.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de procéder à des auditions et négociations avec les 3 soumissionnaires ayant présenté les meilleures offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire ou au document unique valant acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. Si pour cette rectification ou après cette rectification, il est nécessaire de corriger le montant du document unique valant acte d'engagement, cette correction se fera dans un premier temps par écrit simple du soumissionnaire. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans le document unique valant acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à ce document soit par correction directe dans ce document). En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Pour tout renseignement complémentaire:

Maître d'ouvrage :

Monsieur le Maire, Vincent HUMBERT Téléphone : 06 08 26 99 41

Mairie – 36, Chemin du Champ de Foire – 74 350 ANDILLY

Téléphone : 04 50 44 21 43 – Télécopie : 04 50 66 61 32 - Courriel : mairie@andilly74.fr